

Date de livraison

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 12-08-2015 Numéro : FA2015548

Code client CL02791

Date d'échéance 12-08-2015

Mode de règlement

12-08-2015

Madame DI MARCO Nathalie Rue Horloz, 17

4420 Saint-Nicolas Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00020	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Horloz n°17 à Saint- Nicolas	1,00	214,88	214,88	21,00
	Communication virement: FA2015548 DI MARCO				

Taux	Base	Montant
21,00	214,88	45,12

Total HT	214,88
Total TVA	45,12
Total TTC	260,00
Acompte	0,00
Net à payer	<b>260,00 €</b>

## Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.



Date de livraison

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 25-11-2015 Numéro : FA2015833

Code client CL02791

Date d'échéance 25-11-2015

Mode de règlement

25-11-2015

Madame DI MARCO Nathalie Rue Horloz, 17

4420 Saint-Nicolas Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00021	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: rue Horloz n°17 à Saint-Nicolas	1,00	123,14	123,14	21,00
	Communication virement: FA2015833 DI MARCO				

Taux	Base	Montant
21,00	123,14	25,86

Total HT	123,14
Total TVA	25,86
Total TTC	149,00
Acompte	0,00
Net à payer	<b>149,00 €</b>

## Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.